

Objet : Demande d'examen au Cas par cas préalable à la réalisation d'une éventuelle évaluation environnementale pour le projet d'extension de la zone d'activité de Champ Blanchard à Distré - Votre courrier en date du 20 mars 2019 référencé n° 2019-3884

Madame,

Pour faire suite aux questions posées dans l'examen au cas par cas (votre courrier du 20 mars 2019 ref. 2019-3884) et notre envoi dont vous avez accusé réception en date du 19/03/2019, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les réponses apportées :

- **Rubrique 4.4 du Cerfa page 3** : un bureau d'étude doit prochainement assister la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour établir un diagnostic de la situation actuelle et préciser à l'issue la procédure au titre de la loi sur l'eau dont relèvera l'opération (déclaration, porter à connaissance, arrêté modificatif, autorisation, ...), ceci en lien avec les services instructeurs. La ZAC existante a fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau (arrêté du 13 octobre 1998) ;

- **Page 5** : les parcelles à aménager sont actuellement cultivées et aucune zone humide n'est inventoriée sur celles-ci. Le Bureau d'Etude retenu pour le diagnostic initial mènera les investigations nécessaires pour préciser l'éventuelle présence de zones humides ;

- **Rubrique Nuisances page 7 du formulaire Cerfa** : l'implantation d'une bretelle d'accès prévue depuis la 2 x 2 voies a été étudiée en concertation avec les services du CD49. La proximité d'une bretelle de sortie impose la création d'une voie d'entrecroisement de 210 m de longueur. Pour ce qui est du trafic généré par l'extension de la ZA il est attendu entre 50 et 100 véhicules lourds par jour ; concernant les véhicules légers, le flux dépendra de la nature commerciale des implantations, avec les variations horaires et journalières qui en découle.

- **l'ensemble des parcelles** concernées par l'aménagement sont classées en zone 1 AUya au PLU.

Etant entendu qu'il s'agit de compléments techniques au dossier initial transmis par M. Marchand, nous vous remercions de bien vouloir accuser réception de ce courriel sur la boîte du service référent : dege.grandsequipements@agglo-saumur.fr (adresse à utiliser désormais. merci).

Pour Christophe LAMARQUE, responsable du service Zone d'activités et Ingénierie Routière

Direction de l'Environnement et des Grands Equipements
Assistante Service Bâtiment et Service Zones d'activités - infrastructures routières